

26 janvier 2024

Conseil canadien des normes  
55, rue Metcalfe, bureau 600  
Ottawa (Ontario) K1P 6L5  
Canada

**Objet : Demande de propositions (DP) n° 2024-04**

Le présent document a pour but d'inviter les soumissionnaires à soumettre leur proposition au Conseil canadien des normes (CCN) pour l'élaboration d'une spécification technique (ST) pour le domaine prioritaire suivant : **Systemes d'alimentation en eau potable et de traitement des eaux usées dans les régions nordiques.**

Conformément à l'énoncé des travaux ci-joint (annexe B), le CCN attribuera au soumissionnaire retenu un contrat qui indiquera les prix et les conditions régissant l'élaboration de la norme susmentionnée.

Les propositions doivent parvenir au CCN avant **16 h, heure avancée de l'est, le mardi 27 février, 2024**. Il incombe aux soumissionnaires de déposer leur proposition avant **la date et l'heure de clôture**. Les propositions reçues après 16 h seront refusées

**LES PROPOSITIONS DOIVENT ÊTRE ENVOYÉES ÉLECTRONIQUEMENT À [contracts@ccn.ca](mailto:contracts@ccn.ca)** avant la clôture de la période de soumission (y compris la proposition financière) et contenir :

**1. PIÈCE JOINTE 1 – Proposition technique**

*NOTE : Aucune information financière ne doit être incluse dans la PIÈCE JOINTE 1.*

**2. PIÈCE JOINTE 2 – Proposition financière**

**Les propositions qui ne contiennent pas les documents exigés pourraient être jugées incomplètes et être rejetées.**

**Le CCN n'est pas tenu d'accepter la proposition la plus basse ni aucune des propositions reçues.**

Les questions relatives au sens ou à l'intention du processus, ou encore les demandes de correction de toute ambiguïté, incohérence ou erreur apparente dans le document doivent être envoyées par écrit à l'adresse [contracts@ccn.ca](mailto:contracts@ccn.ca) avant 12 h (midi), heure avancée de l'est, **le mercredi 14 février 2024**. Toutes les réponses seront communiquées sur le site web AchatsCanada à l'ensemble des soumissionnaires.

**Demande de Propositions No 2024-04**

**TABLES DES MATIÈRES**

<b>ANNEXE A – DEMANDE DE PROPOSITIONS – FORMULAIRE D’ACCEPTATION .....</b>	<b>3</b>
<b>ANNEXE B – ÉNONCÉ DES TRAVAUX.....</b>	<b>7</b>
<b>ANNEXE C – CRITÈRES D’ÉVALUATION TECHNIQUE .....</b>	<b>23</b>
<b>ANNEXE D – PROPOSITION FINANCIÈRE .....</b>	<b>32</b>
<b>ANNEXE E – MODÈLE DE RAPPORT SUR LES QUESTIONS DE GENRE .....</b>	<b>33</b>

**ANNEXE A – DEMANDE DE PROPOSITIONS – FORMULAIRE D’ACCEPTATION**

## Proposition soumise par

\_\_\_\_\_

(nom de l'entreprise)

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

(adresse complète)

N° de TPS/TVH \_\_\_\_\_ N° d'identification de l'entreprise \_\_\_\_\_

Numéro de téléphone : \_\_\_\_\_

Numéro de télécopieur : \_\_\_\_\_

Personne-ressource : \_\_\_\_\_

Adresse courriel de la personne-ressource : \_\_\_\_\_

1. Le soussigné (ci-après le « soumissionnaire ») propose par les présentes au Conseil canadien des normes (CCN) de fournir l'expertise, la supervision, le matériel, l'équipement et tous les autres à-côtés nécessaires pour effectuer, à l'entière satisfaction du CCN ou de sa représentante ou son représentant autorisé, les travaux décrits dans l'Énoncé des travaux ci-joint (annexe B).
2. Le soumissionnaire propose par les présentes d'exécuter et de mener à bonne fin les travaux conformément aux conditions (à l'endroit et de la manière prescrite) énoncées dans les documents suivants :
  - (i) l'annexe A ci-jointe, intitulée « Demande de propositions – Formulaire d'acceptation »;
  - (ii) l'annexe B ci-jointe, intitulée « Énoncé des travaux »;
  - (iii) l'annexe C ci-jointe, intitulée « Critères d'évaluation »;
  - (iv) l'annexe D ci-jointe, intitulée « Proposition financière ».
3. **Période visée pour la prestation des services**
  - (i) La date d'attribution du contrat est celle à laquelle le contrat est signé par le soumissionnaire et le CCN.
  - (ii) La date de commencement des travaux est celle à laquelle le soumissionnaire et le CCN conviennent de commencer les travaux.
  - (iii) Le soumissionnaire propose par les présentes de commencer les travaux à la date de commencement des travaux et de les terminer conformément à l'échéancier établi à l'annexe B.
4. **Proposition financière**

Le soumissionnaire propose par les présentes d'exécuter et de mener à bonne fin les travaux conformément aux données financières fournies à l'annexe D - Proposition financière de la DP n° 2024-04 du CCN, qui constituent la proposition financière intégrale.

## **5. Modifications facultatives**

Si le CCN demande au soumissionnaire retenu d'apporter toute modification facultative ou des changements additionnels au processus, la rémunération de ces travaux supplémentaires sera basée sur les taux journaliers indiqués (voir l'annexe D de la DP n° 2024-04 du CCN).

L'autorisation de procéder à tout travail supplémentaire sera donnée par modification du contrat, conformément à la proposition établie.

## **6. Années facultatives**

Le CCN peut, à sa discrétion, prolonger la durée du marché par une modification officielle du contrat.

## **7. Taxe fédérale sur les produits et services (TPS) et taxe de vente harmonisée (TVH)**

Les tarifs et les taux indiqués dans la proposition du soumissionnaire ne doivent pas inclure de taxe.

## **8. Calendrier des paiements**

Après avoir accepté l'offre du soumissionnaire, le CCN se réserve le droit de négocier un calendrier des paiements acceptable avant d'attribuer ou de modifier tout contrat.

## **9. Lois applicables**

Tout contrat attribué par le CCN par suite de la présente DP n° 2024-04 est régi et interprété selon les lois en vigueur dans la province de l'Ontario, au Canada.

## **10. Période de validité**

Le soumissionnaire convient que sa proposition demeurera ferme pendant une période de 90 jours civils après **la date et l'heure de clôture**.

## Signatures

Le soumissionnaire soumet la présente offre conformément aux exigences énoncées dans les documents constituant la DP.

SIGNÉ le \_\_\_\_ jour de \_\_\_\_\_ 2024.

Par \_\_\_\_\_  
NOM DE L'ENTREPRISE

Par \_\_\_\_\_  
(signataire autorisé et titre)

## **ANNEXE B - ÉNONCÉ DES TRAVAUX**

## ANNEXE B – ÉNONCÉ DES TRAVAUX

<b>Projet</b>	<p>Le Conseil canadien des normes (CCN) cherche un fournisseur pour l'élaboration d'une spécification technique (ST) pour le domaine prioritaire suivant :</p> <p><b><i>Systèmes d'alimentation en eau potable et de traitement des eaux usées dans les régions nordiques</i></b></p>
<b>Contexte</b>	<p>Toutes les régions du Canada subissent des perturbations environnementales, sociales et économiques attribuables aux changements climatiques. Il est donc essentiel pour le Canada et sa population d'adapter les normes et les lignes directrices techniques connexes afin d'assurer la résilience climatique des infrastructures. Les normes précisent les exigences ayant trait au rendement et aux matériaux qui peuvent servir à la prise en compte des risques climatiques dans les processus de planification et de développement des infrastructures.</p> <p>Grâce au financement annoncé dans le cadre du budget de 2021, le CCN a renouvelé son Programme de normes pour des infrastructures résilientes (PNIR) pour une période de cinq ans (2021-2026). La phase II du PNIR s'appuie sur les activités de la phase I (2016-2021) et élargit ces dernières afin que le CCN continue à travailler avec le réseau de normalisation du Canada à l'élaboration et à la mise en œuvre de solutions normatives favorisant la résilience des infrastructures et la consolidation des collectivités pour la population canadienne. À l'instar de la phase I, il en découlera des ressources et des lignes directrices normalisées sur les changements et la résilience climatiques destinées à appuyer à la fois les utilisatrices et utilisateurs de normes et les organismes d'élaboration de normes au Canada.</p> <p>En 2011, le CCN a mis en œuvre l'Initiative de normalisation des infrastructures du Nord (ININ). La mise sur pied du Comité consultatif du Nord a été essentielle à la réussite de l'ININ. Ce Comité fournit des conseils stratégiques, commentaires et lignes directrices sur l'Initiative afin que les livrables soient adaptés aux réalités du Nord et servent au mieux les intérêts des personnes qui y résident.</p> <p>Dans le Nord canadien, le réchauffement se produit plus rapidement que dans le reste du Canada. On s'attend à ce que les collectivités nordiques subissent des répercussions plus menaçantes et plus graves des changements climatiques. Le dégel du pergélisol et les précipitations plus abondantes devraient accroître la pression sur les systèmes d'alimentation en eau. Les défaillances des conduites de distribution dans les systèmes d'alimentation en eau potable et de traitement des eaux usées sont nettement plus fréquentes dans les régions nordiques par rapport au reste du Canada. Cette situation s'explique en partie par les mouvements du sol de fondation dus au changement de régime du pergélisol et à l'absence de</p>



mesures d'entretien propres au Nord. Le risque de surcharge des systèmes d'alimentation augmente aussi en raison des précipitations plus intenses prévues en raison des changements climatiques.

En l'absence de système de distribution par conduites, l'eau est souvent livrée par camion-citerne jusqu'aux habitations et stockée dans des réservoirs. Ces réservoirs sont souvent situés dans le vide sanitaire des habitations, car beaucoup d'habitations n'ont pas de sous-sol en raison de l'état du substratum et du pergélisol. Certaines collectivités disposent d'un réseau de distribution aérien sous coffrage, un réseau de tuyaux isolés et chauffés en surface. Cependant, la plupart des collectivités dépendent de l'eau transportée par camion-citerne et du pompage des eaux usées. De nombreuses habitations nordiques sont donc conçues de manière à ce que la personne qui conduit le camion-citerne puisse accéder facilement aux réservoirs d'eau et aux fosses septiques, lesquels doivent être situés à l'intérieur du bâtiment, généralement dans un vide sanitaire, pour éviter qu'ils ne gèlent.

Il est de plus en plus difficile d'accéder à de l'eau propre et salubre en raison de la difficulté d'accès à une source d'eau et à un stockage de traitement de l'eau pour les collectivités nordiques isolées. La récente contamination de l'approvisionnement en eau d'Iqaluit en 2021 illustre la précarité des infrastructures hydrauliques dans le nord du Canada<sup>1</sup>.

La conception et l'entretien des d'alimentation en eau potable et de traitement des eaux usées dans le nord du Canada nécessitent des considérations particulières en raison des particularités du climat nordique. Les problèmes les plus courants observés dans les systèmes d'alimentation en eau potable et de traitement des eaux usées dans les régions nordiques sont liés aux éléments suivants :

- conception et technologie de traitement;
- lacunes en matière de fonctionnement et d'entretien<sup>2</sup>;
- absence de surveillance adéquate de la performance;
- dysfonctionnements du matériel opérationnel;
- disponibilité de sources d'eau<sup>3</sup>.

Dans le cadre de la Stratégie pancanadienne pour la gestion des effluents d'eaux usées municipales, les gouvernements des Territoires du Nord-Ouest, du Nunavut, du Québec et de Terre-Neuve-et-Labrador et le gouvernement fédéral travaillent en collaboration pour :

<sup>1</sup> <https://www.thearcticinstitute.org/iqaluits-water-crisis-highlights-deeper-issues-arctic-infrastructure/>

<sup>2</sup> Ecojustice (2019). *Waterproof 3: Canada's Drinking Water Report Card*, [https://ecojustice.ca/wp-content/uploads/2014/11/Waterproof\\_Essentials\\_web\\_corrected\\_Dec\\_8.pdf](https://ecojustice.ca/wp-content/uploads/2014/11/Waterproof_Essentials_web_corrected_Dec_8.pdf). (Consulté le 30 janvier 2022)

<sup>3</sup> Affaires autochtones et du Nord Canada. *Évaluation nationale des systèmes d'aqueduc et d'égout dans les collectivités des Premières Nations – Rapport sommaire*, page ii (février 2003)

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• évaluer la performance du réseau d'assainissement existant et les facteurs qui l'influencent;</li> <li>• élaborer des normes de performance pour le Nord;</li> <li>• élaborer des critères initiaux de niveau de risque et un calendrier pour la mise en œuvre des normes de performance dans le Nord, en tenant dûment compte des conséquences économiques à court, moyen et long terme;</li> <li>• adapter l'approche de l'évaluation des risques environnementaux en fonction du contexte du Grand Nord;</li> <li>• adapter les exigences en matière de suivi et de rapports<sup>4</sup>.</li> </ul> <p>L'élaboration de normes propres au Nord pour la gestion de l'eau et des eaux usées sera harmonisée avec l'initiative susmentionnée. Les normes de performance nordiques sont nécessaires car les normes de performance nationales, qui constituent les exigences minimales pour la qualité des effluents de tous les réseaux d'assainissement municipaux, communautaires et gouvernementaux qui se déversent dans les lacs, les rivières et les océans, ne s'appliquent pas aux débordements d'égouts domestiques ou unitaires ou aux installations situées dans des zones géographiques où des conditions climatiques extrêmes empêchent le traitement, comme dans le Grand Nord canadien<sup>5</sup>.</p> <p>Bien que des travaux soient en cours pour l'élaboration de normes de performance nordiques, le Comité consultatif du Nord constaté que des lignes directrices techniques étaient nécessaires pour aider les collectivités nordiques à comprendre les différentes considérations à prendre en compte pour la conception, la construction, l'exploitation et l'entretien de leurs systèmes d'alimentation en eau potable et de traitement des eaux usées.</p> <p>C'est pourquoi le CCN attribue un contrat pour financer l'élaboration d'une spécification technique relative aux <i>systèmes d'alimentation en eau potable et de traitement des eaux usées dans les régions nordiques</i>.</p>
<b>Portée</b>	<p>Cette spécification technique (ci-après « ST ») doit aider l'utilisatrice ou l'utilisateur en matière de planification, de conception, de construction, de réhabilitation, de remplacement, d'exploitation et d'entretien des conduites principales et des systèmes d'alimentation en eau du Nord, en tenant compte tout particulièrement des collectivités isolées. Cet aspect sera particulièrement important pour les personnes qui connaissent peu les systèmes d'alimentation en eau potable dans les régions nordiques.</p> <p>La ST doit être élaborée de manière à fournir des renseignements complémentaires aux codes existants, aux exigences réglementaires, aux</p>

<sup>4</sup> Conseil canadien des ministres de l'environnement. *Stratégie pancanadienne pour la gestion des effluents d'eaux usées municipales*, 2009, page 10

<sup>5</sup> <https://ccme.ca/fr/effluents-deaux-usees-municipales>

règlements administratifs et aux lignes directrices et pratiques exemplaires en matière de gestion dans le secteur des eaux et des eaux usées.

Une revue appropriée de la littérature actuelle, des lignes directrices et d'autres documents existants, menée dans le cadre du processus d'élaboration, pourrait comprendre, entre autres, les documents suivants :

- Documents existants qui présentent ou examinent des pratiques exemplaires, des erreurs du passé et les leçons qui en ont été tirées pour l'entretien et la gestion des systèmes d'alimentation en eau potable et de traitement des eaux usées dans les régions nordiques
- Législation sur l'eau potable et les eaux usées des Premières Nations, <https://www.rcaanc-cirnac.gc.ca/fra/1330528512623/1698157290139>
- CSA W203 – Planification, conception, exploitation et entretien du système de traitement des eaux usées dans les collectivités du Nord, au moyen de systèmes de lagunes et de milieux humides
- Affaires autochtones et du Nord Canada. *Évaluation nationale des systèmes d'aqueduc et d'égout dans les collectivités des Premières nations – Rapport sommaire*, page ii (février 2003)
- American Society of Civil Engineers. *Cold Regions Utilities Monograph*, Troisième édition
- Conseil canadien des ministres de l'environnement, *Stratégie pancanadienne sur la gestion des effluents d'eaux usées municipales*, 2009
- Cold Regions Engineering Division (anciennement Technical Council on Cold Regions Engineering) de l'ASCE et Division des régions froides de la Société canadienne de génie civil, *Cold Regions Utilities Monograph*, révisé par Daniel W. Smith, troisième édition (1996)
- Alaska Department of Environmental Conservation, <https://dec.alaska.gov/media/11476/chapter-5-intro-to-water-distribution.pdf>
- Ecojustice (2019). *Waterproof 3: Canada's Drinking Water Report Card*, [https://ecojustice.ca/wp-content/uploads/2014/11/Waterproof\\_Essentials\\_web\\_corrected\\_Dec\\_8.pdf](https://ecojustice.ca/wp-content/uploads/2014/11/Waterproof_Essentials_web_corrected_Dec_8.pdf). (Consulté le 30 janvier 2022)
- Nunavut Tunngavik Incorporated (2020). *Nunavut's Infrastructure Gap*, [https://www.tunngavik.com/files/2020/10/2020.10.20-Nunavuts\\_Infrastructure\\_Gap\\_Report\\_vf.pdf](https://www.tunngavik.com/files/2020/10/2020.10.20-Nunavuts_Infrastructure_Gap_Report_vf.pdf). (Consulté le 30 janvier 2022)
- Statistique Canada. *Coûts de fonctionnement et d'entretien des usines de traitement de l'eau potable. Enquête biennale sur les usines de traitement de l'eau potable*,

[https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=3810010301&request\\_locale=fr](https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=3810010301&request_locale=fr). (Consulté le 30 janvier 2022)

- Jane G. (2019). « City of Iqaluit says climate change is contributing to its water pipe woes ». Nunatsiaq News (18 mars), <https://nunatsiaq.com/stories/article/city-of-iqaluit-says-climate-change-is-contributing-to-its-water-pipe-woes/>. (Consulté le 30 janvier 2022)
- Gouvernement du Canada (2019), *Cadre stratégique pour l'Arctique et le Nord*, <https://www.rcaanc-cirnac.gc.ca/fra/1560523306861/1560523330587#s0>. (Consulté le 30 janvier 2022)
- Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest. *Good Engineering Practice for Northern Water and Sewer Systems*, accessible à l'adresse <https://www.maca.gov.nt.ca/sites/maca/files/resources/goodengpractice.pdf>
- CSA S900.1 – Adaptation aux changements climatiques pour les stations de traitement des eaux usées
- CSA S900.2 – Conception structurelle des usines de traitement des eaux usées
- ISO 24516-3 – Lignes directrices pour la gestion d'actifs des systèmes d'eaux usées et d'eau potable – Partie 3 : Réseaux d'assainissement

Les lignes directrices doivent tenir compte de la géographie, de l'accès à l'eau, des connaissances locales et traditionnelles, des défis et des restrictions logistiques, du climat, des conditions environnementales, de la taille des collectivités, de la complexité de la végétation terrestre et du niveau de pergélisol, ainsi que des considérations culturelles du nord du Canada.

Les éléments à prendre en compte dans la ST sont expliqués en détail ci-après.

### **1. Considérations générales**

Le document final doit :

- être harmonisé avec les exigences et les lignes directrices existantes et pertinentes compte tenu des infrastructures des collectivités nordiques, comme les lignes directrices normatives déjà établies dans les collectivités;
- inclure des organigrammes visuels, des listes de vérification et des diagrammes pour aider les lectrices et lecteurs à comprendre les exigences du processus déterminées;
- être rédigé dans un langage clair et s'adresser à un public communautaire;

- faire l'objet d'une conception graphique et d'une mise en page;
- être offert en français et en anglais.

## **2. Changements climatiques et considérations propres au Nord**

La ST doit inclure les pratiques exemplaires pour l'intégration des stratégies d'adaptation aux changements climatiques. Les lignes directrices doivent tenir compte des fluctuations des conditions climatiques dans le Nord et des conditions changeantes du pergélisol.

La ST doit ainsi :

- déterminer les tendances climatiques dans le nord du Canada qui sont susceptibles d'avoir des répercussions sur les systèmes d'alimentation en eau potable et de traitement des eaux usées;
- détailler les répercussions des tendances climatiques prévues sur les systèmes d'alimentation en eau potable et de traitement des eaux usées dans les régions nordiques, et présenter les répercussions des changements climatiques en ce qui concerne la conception, l'exploitation et l'entretien de ces systèmes;
- présenter des lignes directrices pour la collecte des paramètres climatiques futurs qui permettront d'élaborer des stratégies favorisant la résilience aux changements climatiques dans le cadre de la conception et de la gestion des infrastructures d'eau et d'eaux usées dans le Nord. Des sources telles que [donneesclimatiques.ca](http://donneesclimatiques.ca) peuvent être exploitées pour les futures données de conception climatique;
- déterminer les paramètres météorologiques qui nécessitent une surveillance fréquente et locale en raison de leurs répercussions possibles importantes sur la performance des infrastructures hydrauliques.

## **3. Incidence de la source d'eau**

Dans les régions nordiques et isolées, la source d'eau est le principal facteur qui détermine les options en matière d'eau et d'eaux usées pour une habitation ou une collectivité. Les réserves d'eau communautaires proviennent de lacs et de rivières et assurent un approvisionnement en eau tout au long de l'année ou de façon saisonnière. La ST doit traiter des répercussions de la source d'eau sur le développement du système de distribution d'eau. La ST doit détailler les principaux défis de conception associés à l'approvisionnement en eau fluviale et lacustre, par exemple ce qui suit :

- Formation de glace sur la source d'eau – Pour utiliser les lacs et les rivières toute l'année comme sources d'eau, il faut tenir compte de la glace de surface, qui peut atteindre deux mètres d'épaisseur.

- Gel des tuyaux à la jonction avec la source d'eau – La formation de glace peut endommager la tuyauterie dans les lacs si celle-ci est placée dans une eau peu profonde.
- Charge de glace sur la structure de prise d'eau – Dans les rivières en particulier, les réseaux d'alimentation en eau sont vulnérables aux dommages, notamment lors de la débâcle printanière de la glace fluviale.
- Répercussions des basses températures sur l'infrastructure d'entreposage de l'eau (réservoirs).

#### **4. Sélection et conception des systèmes d'alimentation en eau**

La ST doit traiter des différents types de systèmes d'alimentation en eau et fournir des recommandations sur la sélection d'un type de système. Le système souterrain local, la source d'eau, le nombre d'utilisatrices et utilisateurs et leur répartition spatiale sont des exemples de facteurs qui déterminent le choix du type approprié de système d'alimentation en eau. Au minimum, la ST doit traiter des trois principaux types de systèmes et d'options décrits dans l'ouvrage *Cold Regions Utilities Monograph*. Parmi les options, certains critères de conception doivent être pris en compte pour garantir que l'eau reste aussi propre et sûre que possible :

##### 1. Systèmes de transport par camion

Pour cette option, la ST doit décrire comment la qualité de l'eau doit être contrôlée dans toutes les parties du système d'alimentation depuis le point de chargement, ainsi que la manière dont l'eau est transférée dans le camion et à partir du camion, et la manière dont elle est ensuite transportée et entreposée dans la citerne du camion.

##### 2. Systèmes de conduites

Des lignes directrices doivent être fournies pour les systèmes de conduites provenant de rivières ou de lacs. Dans les collectivités plus petites et plus éloignées, il n'est pas toujours possible d'installer un système de conduites. Cependant, cette option devrait être évaluée, car il est généralement plus facile de gérer et de contrôler la propreté et la qualité de l'eau. Cette section sur les systèmes de conduites doit fournir des indications sur les avantages et les inconvénients des différents types de systèmes en surface et souterrains, ainsi que sur les cas où une option convient plus que l'autre. Les lignes directrices relatives à la séparation des conduites d'eau propre et d'eaux usées doivent être décrites.

##### 3. Autres méthodes et infrastructures d'alimentation en eau

Toute solution de rechange possible aux trois principaux types de systèmes ci-dessus peut être présentée sur la base des

commentaires du comité technique. Les avantages, les inconvénients et les considérations relatives à la conception doivent être présentés pour tout autre type de système d'alimentation proposé.

#### **5. Exploitation et entretien**

Une exploitation et un entretien adéquats sont essentiels pour assurer la durabilité des systèmes d'alimentation en eau dans les régions nordiques. Au minimum, la ST doit traiter des points suivants :

- Elle doit indiquer la manière d'élaborer un plan directeur et de donner un aperçu des différents critères qui doivent être suivis et contrôlés pour garantir que l'eau reste aussi propre et sûre que possible.
- Elle doit contenir une liste de vérification des principales tâches d'entretien préventif basée sur les leçons tirées des défaillances passées des systèmes d'aqueduc dans les collectivités nordiques.
- Le cas échéant, en particulier pour les systèmes plus complexes, il convient également d'examiner la formation et les compétences requises pour les opératrices et opérateurs responsables de la surveillance et de l'entretien. Des opératrices et opérateurs dûment formés et compétents doivent être en mesure de surveiller les dysfonctionnements de l'équipement opérationnel, ainsi que d'en faire le suivi et de les prévenir.

#### **6. Infrastructure des eaux usées**

Cette section doit présenter les différents types de stockage, de traitement et d'élimination des eaux usées qui peuvent être envisagés pour les collectivités nordiques. Des lignes directrices et des recommandations doivent être formulées pour l'emplacement de l'infrastructure de traitement des eaux usées afin de réduire le plus possible le risque de contamination de la source d'eau potable et du système de distribution.

Tout comme l'accès à l'eau, la collecte des eaux usées dans les collectivités nordiques dépend largement de la taille des infrastructures nécessaires et de l'accès qui s'y rapporte. Les systèmes de collecte des eaux usées présentent les mêmes types de vulnérabilité que les systèmes d'alimentation en eau propre. Ces types de systèmes présentent les risques sanitaires les plus élevés pour les utilisatrices et utilisateurs, par rapport aux autres types de systèmes de collecte utilisés dans le Nord.

#### **7. Systèmes de collecte des eaux usées**

Cette section doit présenter les différents types de systèmes de collecte des eaux usées en soulignant les avantages et les inconvénients de chaque système. Il existe quatre grands types de systèmes ayant des répercussions différentes sur la plomberie des habitations et sur les infrastructures des collectivités. La TS doit présenter les avantages et les

inconvenients de chaque type de système, ainsi que des lignes directrices sur la sélection du type de système de collecte approprié. Le cas échéant, des liens devraient être établis avec les normes CSA W203 existantes sur la planification, la conception, l'exploitation et l'entretien du système de traitement des eaux usées dans les collectivités du Nord, au moyen de systèmes de lagunes et de milieux humides.

### **1. Systèmes de réservoirs de rétention pour camions-citernes et bâtiments**

Comme les collectivités du Nord dépendent fortement des fosses septiques pour le stockage, il est important que cette section aide l'utilisatrice ou utilisateur à comprendre les avantages et les inconvenients des différents types de fosses septiques, mais aussi à connaître l'importance d'un entretien adéquat pour éviter les infiltrations et les fuites dans l'environnement.

### **2. Systèmes de collecte par canalisations**

Cette section doit présenter les considérations relatives à la conception du système de canalisations, y compris la collecte, l'accès, le service et l'entretien. Plus précisément, les types de systèmes suivants doivent être abordés :

#### **a. Réseaux d'assainissement sous pression**

Cette section doit présenter les avantages et les inconvenients des trois types courants de réseau d'assainissement sous pression : a) les réseaux d'assainissement sous pression, b) les systèmes STEP et c) les systèmes de pompes aspirantes individuelles.

#### **b. Systèmes de collecte des eaux usées par aspiration**

Cette section doit présenter les avantages et les inconvenients des deux principaux types de systèmes de collecte des eaux usées par aspiration : a) les installations gravitaires classiques avec puisard à reniflard extérieur, et b) les toilettes à aspiration et les puisards à aspiration avec soupapes pour eaux grises.

### **3. Autres considérations relatives à la conception du système de traitement des eaux usées**

Cette section doit présenter les considérations relatives à la conception qui sont requises pour les différentes conceptions de systèmes de traitement des eaux usées qui pourraient ne pas être résolues à l'aide des différents types ci-dessus, comme les adaptations des stations élévatoires en région froide pour les stations élévatoires municipales, les conduites de refoulement et la plomberie des bâtiments.



	<p><b>8. Renforcement des capacités</b></p> <p>La ST doit traiter des exigences en matière de renforcement des capacités afin de bâtir une expertise locale pour l'entretien des systèmes d'eau et d'eaux usées. Les besoins habituels en ressources (humaines et matérielles) pour les opérations courantes et l'entretien préventif doivent être présentés.</p>
<p><b>Exigences obligatoires</b></p>	<p>Le FOURNISSEUR :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• doit se conformer aux exigences et lignes directrices du CCN relatives aux spécifications techniques (ST) nationales;</li> <li>• reconnaît et accepte le présent énoncé des travaux (EDT) et toutes les exigences liées aux livrables qui y sont prévues.</li> </ul> <p><u>Exigences en matière de présentation de rapports</u></p> <p>Le fournisseur rédigera des rapports d'étape résumant l'avancement du projet selon les phases d'élaboration d'une ST exigées par le CCN.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Au stade 7, il doit produire un rapport concis expliquant la façon dont les expertes et experts techniques ont pris en compte les questions de genre lors de l'élaboration des exigences de la ST.</li> </ul>
<p><b>Tâches et spécifications techniques</b></p>	<p>Cette annexe énonce les exigences relatives aux travaux devant être livrés par le FOURNISSEUR tout au long des stades d'élaboration indiqués, soit des stades 1 à 8.</p> <p>Les éléments livrables à la fin du projet consisteront en la publication d'une ST en français et en anglais simultanément.</p> <p>Le FOURNISSEUR :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• forme une équipe de projet dont les membres ont les compétences techniques nécessaires pour gérer le projet, le comité et les autres activités spécifiées dans la section Livrables, et désigne au moins un substitut (qui prendra la relève, au besoin) ayant des compétences techniques de même niveau ou de niveau supérieur pour veiller à ce que le projet soit mené à bonne fin;</li> <li>• soumet les éléments à livrer aux termes du contrat directement au CCN, par courriel ou dans l'espace électronique prévu à cet effet, conformément au calendrier et au plan de travail approuvés;</li> <li>• tient le CCN au courant en lui remettant des rapports aux dates prévues dans le contrat;</li> <li>• gère le processus d'élaboration des spécifications techniques et fournit un soutien (coordination et communication) aux comités techniques du projet conformément aux exigences et lignes directrices du CCN applicables en matière de spécifications techniques;</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• informe le CCN sur tous les communiqués de presse conjoints et obtient son approbation finale à cet égard;</li> <li>• accorde un délai suffisant au CCN pour l'examen et l'approbation de toute communication supplémentaire ou annonce publique non mentionnée aux présentes concernant les travaux entrepris dans le cadre du projet, et accorde en particulier au CCN les délais minimums suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ stratégie d'examen public (le cas échéant) – minimum de cinq (5) jours ouvrables;</li> <li>○ communication du FOURNISSEUR ou communication conjointe du FOURNISSEUR et du CCN – minimum de quinze (15) jours ouvrables (ce délai s'applique à l'approbation par le CCN du contenu préparé par le FOURNISSEUR pour les communications conjointes et il appartient au CCN de décider de la date de publication).</li> <li>○ Il convient de préciser que les annonces publiques ne comprennent pas les annonces obligatoires conformément au stade 3;</li> </ul> </li> <li>• reconnaît la contribution du CCN et des bailleurs de fonds à l'élaboration de la ST (notamment lors de la publication et dans les annonces qui s'y rapportent);</li> <li>• informe le CCN des modifications apportées à la portée du projet, au plan de travail, aux budgets ou aux échéanciers pour les faire avaliser;</li> <li>• offre un accès à la ST dans les deux langues officielles;</li> <li>• distribue au CCN, pendant la période déterminée suivant la publication de la ST, des rapports annuels indiquant le nombre de visites (consultation de la ST) et d'accès (téléchargement ou utilisation en ligne) par langue de publication.</li> </ul> <p>Les projets financés dans le cadre de l'Initiative de normalisation des infrastructures du Nord (ININ) devraient faire état des faits suivants : [Le FOURNISSEUR] reconnaît que l'élaboration de la présente spécification technique a été rendue possible, en partie, grâce au soutien financier du Conseil canadien des normes, dans le cadre de l'Initiative de normalisation des infrastructures du Nord (ININ) et avec l'apport du Comité consultatif du Nord du Conseil canadien des normes. L'ININ favorise l'élaboration et la mise à jour de normes pour adapter l'infrastructure du Nord aux changements climatiques.</p>
<b>Livrables</b>	Se reporter au tableau des éléments livrables à la page suivante.

Stades	Exigence	Élément livrable
<p><b>Stade 1 : Activités préparatoires</b> (Article 3.1 des lignes directrices)</p>	<p><b>Circonstances justifiant le recours à une spécification technique</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) Absence d'une Norme nationale du Canada ou d'une norme internationale.</li> <li>b) Nécessité d'une solution rapide.</li> <li>c) Question technique toujours en cours d'élaboration.</li> <li>d) Autre raison faisant obstacle à la publication immédiate d'une norme.</li> </ul>	<p>Confirmation d'au moins une des circonstances.</p>
<p><b>Stade 2 : Proposition</b> (Article 3.2 et paragraphe 3.2.1 des lignes directrices)</p>	<p><b>Proposition d'étude nouvelle</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) Documentation, par le FOURNISSEUR, de la nécessité de la spécification technique.</li> <li>b) Élaboration d'un plan de travail de projet avec livrables clairs, échéancier correspondant et budget.</li> <li>c) Le plan de travail doit tenir compte de l'obligation d'« offrir activement » les services et documents dans les deux langues officielles, conformément à la <i>Loi sur les langues officielles</i>.</li> <li>d) Organisation d'une réunion de coordination avec le CCN et le parrain du projet (le cas échéant).</li> <li>e) Examen et confirmation de la portée appropriée du projet, selon les besoins du parrain ou des parties prenantes, les recherches sur le paysage normatif et les besoins relatifs à l'utilisation prévue de la ST (p. ex. certification).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>a) Confirmation de la documentation de la nécessité.</li> <li>b) Approbation du CCN pour le plan de travail et le budget.</li> <li>c) Confirmation que le FOURNISSEUR dispose de la capacité langagière nécessaire pour offrir activement les services et documents dans les deux langues officielles du Canada et que les participantes et participants peuvent utiliser la langue de leur choix.</li> <li>d) Confirmation de la tenue de la réunion.</li> <li>e) Approbation de la portée du projet par le CCN.</li> </ul>

Stades	Exigence	Élément livrable
<p><b>Stade 3 : Avis</b> (Paragraphe 3.2.2 des lignes directrices)</p>	<p>Par ses voies de communication et simultanément dans les deux langues officielles, le FOURNISSEUR informe le public et les principales parties prenantes de sa décision d'élaborer une ST.</p>	<p>Confirmation de la publication de l'avis dans les deux langues officielles.</p>
<p><b>Stade 4 : Comité</b> (Article 3.3 et paragraphe 3.3.1 des lignes directrices)</p>	<p><b>Expertes techniques</b></p> <p>a) En plus des parties prenantes désignées par le CCN, le FOURNISSEUR doit recruter des expertes et experts techniques du domaine visé par la ST en vue de la participation au processus de rédaction.</p> <p>b) Le FOURNISSEUR doit offrir un processus d'élaboration inclusif et transparent qui permet aux parties prenantes intéressées de participer aux travaux.</p> <p>c) Le FOURNISSEUR doit fournir une orientation adéquate aux membres du comité technique dans la langue de leur choix.</p> <p>d) Le FOURNISSEUR doit utiliser un mandat décrivant les responsabilités et les tâches, qu'il doit aussi distribuer aux membres du comité.</p> <p>e) Le FOURNISSEUR doit veiller à « offrir activement » l'utilisation des deux langues officielles.</p>	<p>a) Confirmation de l'expertise des membres du groupe.</p> <p>b) Confirmation que des efforts raisonnables ont été déployés pour recruter des expertes et experts techniques pertinents selon la portée de la ST.</p> <p>c) Confirmation des services d'orientation offerts.</p> <p>d) Confirmation que les membres du comité technique ont accepté le mandat.</p> <p>e) Confirmation d'une offre active sur les deux langues officielles et de la participation des membres dans la langue officielle de leur choix.</p>
<p><b>Stade 5 : Rédaction</b> (Paragraphe 3.3.2 des lignes directrices)</p>	<p>Les expertes et experts techniques sélectionnés rédigent la ST conformément au processus défini. Selon les langues de préférence indiquées par les participantes et participants au moment de l'offre active, il est possible qu'il faille effectuer ce stade dans les deux langues officielles. En collaboration avec les expertes et experts techniques, le FOURNISSEUR détermine si un</p>	<p>Confirmation que la ST a été élaborée par des expertes et experts techniques et que les obligations relatives à la langue ont été respectées.</p>

Stades	Exigence	Élément livrable
	examen public ou par les pairs sera nécessaire au stade 6.	
<p><b>Stade 6 :</b>  <b>Approbation</b>  (Article 3.4 des lignes directrices)</p>	<p><b>Approbation technique</b></p> <p>a) L'approbation se fonde sur l'obtention d'un consensus de la part des expertes et experts techniques, ou sur un vote où les deux tiers des voix sont favorables.</p> <p>L'organisme d'élaboration approuve la version définitive du document pour confirmer que le processus approprié a été suivi et que les consultations requises, ainsi que l'examen par les pairs, ont eu lieu. Si une ou un ou plusieurs membres du groupe d'expertes et experts ou de parties prenantes s'opposent à la publication de la version définitive du document, l'organisme d'élaboration doit produire un rapport justifiant la décision de publication.</p> <p>b) Un examen public ou par les pairs est lancé, selon ce qui a été déterminé au stade 5. Au minimum, un examen par les pairs est requis. Si un examen public est nécessaire, il doit être mené simultanément dans les deux langues officielles et demeurer ouvert pendant au moins trois (3) semaines. La stratégie d'examen public doit comprendre ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- public cible;</li> <li>- efforts de communication;</li> <li>- autres mesures proactives visant à atteindre un public élargi.</li> </ul>	<p>a) Confirmation de l'approbation et de la méthode utilisée.</p> <p>Si une ou un ou plusieurs membres du groupe d'expertes et experts ou de parties prenantes s'opposent à la publication de la version définitive du document, confirmation que l'organisme d'élaboration a produit un rapport justifiant la décision de publication.</p> <p>b) Soumission de la stratégie d'examen public à l'approbation du CCN.</p> <p>Confirmation de l'examen public ou par les pairs. Si un examen public était nécessaire, confirmer les langues utilisées ainsi que la durée de l'examen.</p>

Stades	Exigence	Élément livrable
	<p>De manière proactive, le FOURNISSEUR doit participer à l'examen en recensant et en avisant les parties prenantes concernées et en effectuant toute autre tâche (p. ex. forums publics).</p> <p>c) Le FOURNISSEUR donne son approbation, confirmant que le processus approprié a été suivi.</p> <p>d) Il produit, si nécessaire, un rapport justifiant la décision de publication.</p>	<p>c) Confirmation de l'approbation.</p> <p>d) Confirmation de la production du rapport, au besoin.</p>
<p><b>Stade 7 : Publication</b> (Article 3.5 des lignes directrices)</p>	<p>a) Le FOURNISSEUR doit publier la ST simultanément dans les deux langues officielles.</p> <p>b) Il doit produire toutes les communications conjointes et les faire approuver par le CCN, le cas échéant.</p> <p>c) La ST doit être accessible en ligne gratuitement pendant la période déterminée, en format PDF téléchargeable. Son prix doit être affiché de l'une des deux façons suivantes pour les adresses IP canadiennes : « 0,00 \$ » ou « gratuit ».</p> <p>d) Un rapport concis est rédigé pour expliquer la façon dont les expertes et experts techniques ont pris en considération le genre lors de l'élaboration des exigences de la ST et les résultats de ce processus.</p>	<p>a) Confirmation que la ST a été publiée simultanément en français et en anglais.</p> <p>b) Approbation du CCN pour toute communication conjointe.</p> <p>c) Confirmation que la spécification technique est accessible en ligne gratuitement.</p> <p>d) Copie du rapport sur les questions de genre fourni au CCN.</p>
<p><b>Stade 8 : Tenue à jour</b> (Article 3.6 et paragraphe 3.6.1 des lignes directrices)</p>	<p>Le FOURNISSEUR doit établir un cycle de vie adéquat.</p>	<p>Confirmation de l'établissement d'un cycle de vie.</p>

## **ANNEXE C – CRITÈRES D'ÉVALUATION TECHNIQUE**

## ANNEXE C - CRITÈRES D'ÉVALUATION TECHNIQUE

### Démarche d'évaluation technique

L'évaluation technique pour l'élaboration de cette spécification technique (ST) nationale comporte quatre (4) parties :

1. Toutes les propositions feront l'objet d'une évaluation qui déterminera si elles répondent aux exigences obligatoires énoncées dans la [partie A](#) ci-après. Cette étape consiste à déterminer la conformité des propositions aux exigences obligatoires. Les propositions respectant toutes les exigences obligatoires seront prises en considération pour la deuxième étape. Celles qui ne sont pas largement conformes aux exigences obligatoires, ou qui sont considérablement incomplètes, seront exclues d'office et ne feront l'objet d'aucune évaluation ultérieure.
2. Chaque proposition répondant aux exigences obligatoires sera évaluée en fonction des exigences techniques cotées ([partie B](#)). À cette étape, les propositions répondant aux exigences obligatoires seront évaluées selon les exigences techniques cotées pour (i) les qualités techniques et (ii) l'évaluation financière. Les soumissionnaires doivent obtenir une note minimale de 66 % (50 points sur un total possible de 75 points) pour les exigences techniques cotées, comme l'indique la partie B ci-dessous. Seules les soumissions qui répondent à ces exigences passeront à l'étape suivante.
3. Dans l'évaluation financière, les tarifs proposés par les soumissionnaires qualifiés sont calculés selon l'annexe D : Formulaire de proposition financière.
4. Le meilleur classement sera attribué au soumissionnaire ayant obtenu la note combinée la plus élevée, sachant que la note technique compte pour 75 points et la note financière, pour 25 points.

Un comité d'évaluation composé de trois (3) représentantes et représentants du Conseil canadien des normes (CCN) ou nommés par celui-ci sera chargé d'évaluer les propositions soumises en réponse à la DP n° 2024-04 du CCN. Ce comité sera dissout une fois qu'il aura sélectionné le soumissionnaire à qui le CCN attribuera le contrat pour l'élaboration d'une spécification technique nationale axée sur la gestion de systèmes d'alimentation en eau potable et de traitement des eaux usées dans les régions nordiques.

### Partie A : Évaluation selon les exigences obligatoires

Le comité d'évaluation du CCN vérifiera si la proposition respecte les exigences obligatoires concernant :

- le contenu et la présentation de la proposition;
- le soumissionnaire;
- l'équipe de projet.

### Contenu et présentation de la proposition

La proposition doit faire au plus 15 pages, en police de taille 11 (sans compter les annexes).



## Soumissionnaire

Chaque soumissionnaire de la DP n° 2024-04 doit démontrer à la satisfaction du comité d'évaluation qu'il :

- a les compétences nécessaires pour élaborer des solutions d'orientation technique semblables à celles décrites dans les [stratégies et solutions normatives souples](#), ainsi que la capacité de se conformer aux lignes directrices d'une spécification technique nationale du CCN, **en soumettant deux copies de documents d'orientation technique de nature similaire déjà publiés**, qui témoignent de l'expérience de l'équipe de projet en matière d'élaboration de documents d'orientation technique.

## Équipe de projet

L'équipe de direction du projet proposé par le soumissionnaire doit compter :

- au moins trois (3) années d'expérience dans la supervision de l'élaboration de documents d'orientation technique dans un cadre consultatif;
- au moins deux (2) années d'expérience dans la gestion de comités d'expertes et experts bénévoles en vue de l'élaboration de documents d'orientation technique consensuels.

Le soumissionnaire doit joindre à la proposition le curriculum vitæ de chaque membre de l'équipe (ressource) faisant état, au minimum, des renseignements suivants :

- a) nom de la personne proposée et poste pour lequel elle est proposée;
- b) liste des compétences directement liées aux exigences;
- c) expérience de travail en ordre chronologique;
- d) liste détaillée des diplômes et des titres professionnels pertinents.

L'équipe de projet doit être composée d'au moins une ou un (1) chef de projet et d'au moins une ou un (1) membre de l'équipe. Seules les propositions qui, de l'avis du comité d'évaluation, répondent à toutes les exigences obligatoires susmentionnées passent à l'étape suivante.

## Partie B : Exigences cotées

Chaque proposition doit démontrer, à la satisfaction du comité d'évaluation, qu'elle répond à toutes les exigences obligatoires stipulées à la lumière de l'évaluation des critères cotés dans les quatre (4) catégories suivantes, et pour lesquelles le soumissionnaire doit produire une réponse :

Catégorie		Nombre maximal de points
I.	Expérience du soumissionnaire en matière d'élaboration de documents d'orientation technique	20
II.	Stratégie de distribution et de diffusion	20
III.	Plan et échéancier du projet	30
IV.	Qualité de la proposition	5
<b>Total possible de points</b>		<b>75</b>

Les exigences cotées correspondent à des critères précis, en fonction desquels est établie la note totale dans chacune des quatre (4) catégories. La proposition **doit tenir compte de toutes les catégories**.

**La proposition doit obtenir au moins 50 points sur le total possible de 75 points (66 %) pour passer à l'étape de l'évaluation des éléments financiers.**

Le comité d'évaluation attribuera des notes pour l'expérience et la compétence de l'organisation soumissionnaire (« le soumissionnaire ») pertinentes pour l'élaboration de documents d'orientation technique dans le cadre de la DP n° 2024-04.

### **I. Expérience du soumissionnaire en matière d'élaboration de documents d'orientation technique**

Le soumissionnaire doit fournir des exemples montrant dans quelle mesure il répond à chaque critère. Il peut donner le même exemple pour plusieurs critères, mais il doit l'adapter au contexte afin de mettre en évidence les éléments pertinents. Le barème de notation des critères est présenté dans le tableau ci-dessous.

Sauf indication contraire, le terme « récent » signifie « qui date des cinq (5) dernières années ».

<b>Critère</b>	<b>Barème de notation</b>	<b>Nombre possible de points</b>
I.A. Le soumissionnaire doit fournir <b>deux (2) exemples récents</b> montrant que l'équipe de projet a <b>géré avec succès des comités d'expertes et experts bénévoles</b> responsables de l'élaboration de documents sur les pratiques exemplaires ou de documents d'orientation technique.	Pour <b>chaque exemple</b> , les points sont attribués comme suit : <ul style="list-style-type: none"> <li>- jusqu'à trois (3) points si l'exemple démontre de façon adéquate que le projet a été géré de manière efficace;</li> <li>- jusqu'à cinq (5) points si l'exemple démontre de façon convaincante que le projet a été géré de manière efficace.</li> </ul> <p><b>Remarque :</b> Si le soumissionnaire fournit plus de deux (2) exemples, seuls les deux (2) premiers sont évalués, selon l'ordre de présentation.</p>	10
I.B. Le soumissionnaire doit fournir <b>deux (2) exemples actuels ou récents</b> montrant l'expérience et les compétences de l'équipe de projet en matière d'élaboration de documents techniques relatifs à la gestion de l'eau et des eaux usées et/ou à	Pour <b>chaque exemple</b> , les points sont attribués comme suit : <ul style="list-style-type: none"> <li>- jusqu'à deux (2) points si l'expérience est <b>implicite ou indirecte</b>;</li> <li>- jusqu'à quatre (4) points si l'expérience est <b>clairement démontrée et directement liée aux systèmes d'alimentation en eau</b></li> </ul>	10

Critère	Barème de notation	Nombre possible de points
d'autres infrastructures communautaires nordiques.	<p><b>potable et de traitement des eaux usées ou aux infrastructures nordiques;</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- jusqu'à cinq (5) points si l'expérience est <b>clairement démontrée et directement liée aux systèmes d'alimentation en eau potable et de traitement des eaux usées et aux infrastructures nordiques.</b></li> </ul>	

## II. Stratégie de distribution et de diffusion

Le soumissionnaire retenu devra planifier et mettre en œuvre une stratégie de diffusion, à faire approuver au préalable par le CCN, pour assurer une participation appropriée aux travaux d'élaboration de la ST et, plus tard, pour faire connaître cette dernière. L'évaluation de la stratégie de diffusion proposée est fondée sur la connaissance préliminaire qu'a le soumissionnaire du public cible de la ST et sur ses rapports avec celui-ci.

Plus précisément, le comité d'évaluation jugera la mesure dans laquelle le soumissionnaire connaît le public cible et entretient des rapports avec celui-ci, les méthodes de communication proposées et les documents complémentaires proposés pour faciliter une meilleure connaissance, compréhension et application de la ST. Le soumissionnaire doit fournir des exemples montrant dans quelle mesure il répond à chaque critère. Le barème de notation des critères est présenté dans le tableau ci-dessous.

Critère	Barème de notation	Nombre possible de points
II.A. Le soumissionnaire doit démontrer qu'il connaît le public cible et entretient des rapports avec celui-ci.	<p>Les points sont attribués comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- jusqu'à trois (3) points pour une <b>liste</b> classant les membres du public cible dans des catégories organisationnelles appropriées;</li> <li>- jusqu'à cinq (5) points pour une <b>liste</b> classant les membres du public cible dans des catégories organisationnelles appropriées et <b>comprenant jusqu'à deux (2) personnes-ressources</b> dans <b>certaines</b> catégories organisationnelles avec qui le soumissionnaire entretient actuellement</li> </ul>	8

Critère	Barème de notation	Nombre possible de points
	<p>une relation (y compris le nom, le titre et l'organisation des personnes-ressources);</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- jusqu'à huit (8) points pour une <b>liste détaillée</b> classant les membres du public cible dans des catégories organisationnelles appropriées et <b>comprenant dans chaque catégorie jusqu'à deux (2) personnes-ressources</b> avec qui le soumissionnaire entretient actuellement une relation (y compris le nom, le titre et l'organisation des personnes-ressources).</li> </ul>	
<p>II.B. Le soumissionnaire doit donner <b>deux (2) exemples</b> de son expérience en matière de promotion de solutions d'orientation technique et de sa capacité à fournir des lignes directrices que les intervenantes et intervenants peuvent facilement comprendre.</p>	<p>Pour <b>chaque exemple</b>, les points sont attribués comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- jusqu'à un (1) point pour un exemple d'expérience en promotion de solutions de normalisation ou d'orientation technique;</li> <li>- jusqu'à deux (2) points pour un exemple d'expérience en promotion de solutions de normalisation ou d'orientation technique <b>et</b> en élaboration de documents liés à des lignes directrices complémentaires;</li> <li>- jusqu'à trois (3) points pour un exemple d'expérience de promotion de solutions de normalisation <b>et</b> d'élaboration de documents de lignes directrices complémentaires <b>à l'intention des intervenantes et intervenants qui font aussi partie du public cible pour la contribution de la solution élaborée et la mise en œuvre de celle-ci.</b></li> </ul>	6
<p>II.C. Le soumissionnaire doit indiquer les activités de promotion et de diffusion prévues à court terme pour faire connaître la ST au public cible et en faciliter la diffusion et la compréhension.</p>	<p>Les points sont attribués comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- jusqu'à trois (3) points pour un plan de diffusion contenant <b>peu</b> de détails ou commentaires;</li> <li>- jusqu'à six (6) points pour un plan de diffusion <b>détaillé</b> qui <b>démontre une connaissance des caractéristiques et des besoins du public cible.</b></li> </ul>	6

### III. Plan et échéancier du projet

Le soumissionnaire doit proposer un échéancier (préliminaire) pour l'élaboration de la ST afin que le comité d'évaluation puisse déterminer si son plan est réaliste et bien structuré pour lui permettre de coordonner le travail d'élaboration de A à Z dans un horizon de seize (16) mois. Le barème de notation de l'échéancier proposé est présenté dans le tableau ci-dessous.

Critère	Barème de notation	Nombre possible de points
<p>III.A. Le soumissionnaire doit démontrer que l'équipe de projet suivra un processus d'élaboration qui donnera lieu à des produits de haute qualité technique et pertinents, bien acceptés et applicables. Pour ce faire, le soumissionnaire doit décrire, au minimum, les principales étapes relatives au plan de travail proposé.</p>	<p>Les points sont attribués comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- jusqu'à cinq (5) points pour un plan élémentaire comprenant les principaux renseignements, les livrables et les principales hypothèses;</li> <li>- jusqu'à huit (8) points pour un plan adéquat comprenant les principaux renseignements, les livrables et les principales hypothèses;</li> <li>- jusqu'à dix (10) points pour un plan détaillé comprenant les principaux renseignements, les livrables et les principales hypothèses, et expliquant leur utilité dans l'élaboration d'une ST solide.</li> </ul>	10
<p>III.B. Le soumissionnaire doit fournir un échéancier du projet démontrant qu'il a un plan clair et réalisable pour élaborer la ST dans un horizon de 16 mois, et pour mener les activités de distribution et de communication, avec un chemin critique des dates provisoires.</p>	<p>Les points sont attribués comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- jusqu'à cinq (5) points pour un échéancier qui <b>traite de certains</b> éléments importants du chemin critique et contient <b>quelques explications</b> sur la façon dont les échéances ont été déterminées;</li> <li>- jusqu'à neuf (9) points pour un échéancier qui <b>traite de presque tous</b> les éléments importants du chemin critique et contient <b>quelques explications</b> sur la façon dont les échéances ont été déterminées;</li> <li>- jusqu'à douze (12) points pour un échéancier qui <b>traite de tous</b> les éléments importants du chemin critique et contient des <b>explications détaillées</b> sur la façon dont les échéances ont été déterminées, y compris les principales <b>hypothèses sous-jacentes</b>.</li> </ul> <p>Remarque : Si la proposition comprend un diagramme ou une image, la résolution doit être suffisamment élevée pour que tous les mots soient lisibles. L'échéancier doit être accompagné d'un</p>	12

Critère	Barème de notation	Nombre possible de points
	justificatif qui contient des explications détaillées sur la façon dont les échéances ont été déterminées, y compris les principales hypothèses sous-jacentes.	
<p>III.C. Le soumissionnaire doit fournir <b>deux (2) exemples récents</b> montrant que l'équipe de projet entretient actuellement des rapports avec des organismes jouant un rôle central dans les collectivités nordiques ou au chapitre des infrastructures nordiques.</p>	<p><b>Pour chaque exemple</b>, les points sont attribués comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- jusqu'à trois (3) points si l'exemple démontre de façon convaincante que le soumissionnaire entretient des échanges importants avec les organismes;</li> <li>- jusqu'à quatre (4) points si l'exemple démontre de façon convaincante une relation de collaboration active avec les organismes.</li> </ul>	8

#### IV. Qualité de la proposition

Le comité d'évaluation juge de la qualité de la proposition sur les plans de l'organisation, de la clarté et de l'exhaustivité du contenu.

Critère	Barème de notation	Nombre possible de points
<p>IV.A. Le soumissionnaire doit voir à ce que le contenu de sa proposition soit correctement mis en forme, organisé et rédigé, de sorte que la personne chargée de l'évaluation puisse facilement repérer les éléments répondant aux exigences obligatoires et cotées. Le texte doit être concis, lisible et dépourvu de coquilles.</p>	<p>Les points sont attribués comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- jusqu'à trois (3) points si la proposition est bien organisée dans l'ensemble, mais qu'elle est quelque peu difficile à lire et contient des coquilles;</li> <li>- jusqu'à cinq (5) points si la proposition est très bien organisée, concise et claire, et contient très peu de coquilles, voire aucune.</li> </ul>	5

## **Activités possibles de renforcement des capacités**

Le FOURNISSEUR est encouragé à examiner attentivement, puis à fournir par la suite plusieurs options d'activités de renforcement des capacités dans la proposition. Voici quelques exemples de ces options:

- élaboration d'un séminaire de formation en ligne (p. ex. un webinaire) axé sur les ST et donnant un aperçu de celles-ci, y compris le contexte de l'élaboration et les exigences connexes;
- présentation des ST lors d'une conférence;
- aperçu promotionnel écrit des ST (p. ex. une brochure);
- module de formation à suivre à son propre rythme pour mieux connaître, comprendre et mettre en application les ST;
- occasions de favoriser la compréhension et la coordination entre les intervenantes et intervenants pour aider à façonner et à influencer l'avancement de la ST vers une Norme nationale du Canada (NNC).

Toutes les activités de renforcement des capacités financées par le CCN dans le cadre de ce projet doivent être offertes en français et en anglais, et ce, sans frais pour les participantes et participants ou les bénéficiaires. Des exceptions pourraient être accordées seulement dans les cas où la traduction ne s'applique pas (p. ex. une présentation dans le cadre d'une conférence unilingue). La promotion des activités de renforcement des capacités doit être coordonnée avec le CCN avant le lancement.

Même si les activités de renforcement des capacités auront lieu après la publication de la ST, la planification de ces activités devrait être prise en compte tout au long de l'élaboration de la ST.

**Veillez noter que le coût des activités de renforcement des capacités proposées est évalué indépendamment du coût d'élaboration de la ST et est exclu de l'évaluation de l'offre financière (voir l'annexe D). Le CCN décidera des activités à mener, le cas échéant, et s'entendra sur les coûts avec le fournisseur choisi, avant la signature du contrat.**

## **ANNEXE D – PROPOSITION FINANCIÈRE**



**ANNEXE D  
MODALITÉS FINANCIÈRES  
CALENDRIER DES PAIEMENTS**

<b>STADE DE LA PHASE DU PROJET</b>	<b>PAIEMENT REQUIS (\$)</b>	<b>1<sup>er</sup> EXERCICE FINANCIER</b>	<b>2<sup>e</sup> EXERCICE FINANCIER</b>
Initiation du projet	S.O.	-	-
Mobilisation des comités consultatifs	\$	\$	\$
Processus de rédaction	\$	\$	\$
Approbation technique	\$	\$	\$
Publication	\$	\$	\$
Activité de renforcement des capacités proposée n° 1 (titre de l'activité)	\$	\$	\$
Activité de renforcement des capacités proposée n° 2 (titre de l'activité) – <i>Ajouter des lignes, au besoin</i>	\$	\$	\$
<i>Loi sur les langues officielles</i> (voir la remarque n° 5)			10 000 \$
<b>Total :</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>
<b>Total (excluant les efforts de renforcement des capacités)</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>
<b>Total (incluant les efforts de renforcement des capacités)</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>

**Remarques**

1. Tous les prix indiqués sont en dollars canadiens (TVH en sus).
2. Une phase prend fin lorsque les stades connexes se terminent, c'est-à-dire une fois que les livrables pertinents ont été remis par le fournisseur et approuvés par le CCN.
3. Le projet est considéré comme étant terminé lorsque le fournisseur a fourni tous les livrables prévus dans la portée des travaux (voir l'annexe B) ET que toutes les factures ont été présentées.
4. Les propositions admissibles font l'objet d'une évaluation financière uniquement en fonction du coût total excluant les efforts de renforcement des capacités. Les activités de renforcement des capacités seront convenues au cours des négociations contractuelles et s'ajouteront aux coûts associés à l'élaboration de la TS.
5. Comme ce projet est financé par le Programme de normes pour des infrastructures résilientes (PNIR), la *Loi sur les langues officielles* s'applique. Le cas échéant, des tâches supplémentaires d'interprétation ou de traduction en français peuvent être nécessaires lorsque les intervenantes et intervenants ou les participantes et participants acceptent une offre active conformément à la *Loi sur les langues officielles*. Ces coûts seront remboursés en fonction des coûts réels et doivent être justifiés par le fournisseur (p. ex. au moyen de justificatifs du travail de la traductrice ou du traducteur et du temps qui a été consacré à ce travail). Si cette tâche supplémentaire a une incidence sur l'échéancier du projet, le fournisseur suivra le processus de gestion des modifications de portée. Le CCN versera une indemnité cumulable maximale de 10 000 \$ pour les dépenses justifiées en vertu de cette loi.

.../34

La proposition financière sera évaluée comme suit :

$$p = y * \mu / z$$

Où

p = points pour la proposition financière évaluée

y = nombre maximal de points pour la proposition financière

$\mu$  = prix de la proposition avec le prix le plus bas

z = prix de la proposition évaluée

**ANNEXE E – MODÈLE DE RAPPORT SUR LES QUESTIONS DE GENRE**

## ANNEXE E : MODÈLE DE RAPPORT SUR LES QUESTIONS DE GENRE

Le FOURNISSEUR est tenu de fournir au CCN un rapport concis sur la façon dont les questions de genre ont été prises en compte au cours du processus d'élaboration des normes en utilisant le modèle suivant. Le CCN peut utiliser ces renseignements pour produire des rapports à l'interne et à l'externe sur les efforts déployés pour appuyer les questions de genre dans les NNC et les outils connexes (ci-après désignés uniquement comme NNC) financés par le Programme de normes pour des infrastructures résilientes (y compris par l'Initiative de normalisation des infrastructures du Nord).

Les FOURNISSEURS doivent tenir compte des lignes directrices de la CEE-ONU sur l'élaboration de normes tenant compte des différences entre les genres et sont encouragés à partager le document avec les membres du comité technique et du groupe de travail.

Critères	Exemple de réponse
Numéro de contrat	<u>Indiquer ici le numéro de contrat fourni par le CCN</u>
Titre de la norme	Indiquer, en français et en anglais, le titre de la norme qui sera utilisé aux fins de publication. Si le nom n'a pas été finalisé, indiquer le nom le plus récent disponible, en anglais et en français.
Fournisseur organisme	Indiquer le nom de votre organisation
Chef de projet	Indiquer le nom du ou des chefs de projet qui ont participé à l'élaboration de la norme
Proportion des genres du comité technique responsable de l'élaboration de la NNC	<p>Indiquer la proportion des genres à l'aide de la formule suivante :</p> <p style="text-align: center;">Nombre de femmes membres du comité/total des membres du comité*100 = % de femmes membres du comité</p> <p>Les données relatives au genre à l'appui de cet indicateur devraient être recueillies sur une base volontaire (c.-à-d. que les membres du comité devraient être invités à indiquer leur genre, mais ils ne sont pas obligés de le faire).</p>
Efforts déployés pour encourager les femmes à se joindre au comité technique, ainsi que les obstacles rencontrés	<p>Inclure tous les efforts déployés pour encourager les femmes à se joindre au comité technique. Il est conseillé de prendre en compte les éléments suivants dans la réponse :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Si la proportion des genres a été prise en compte lors de la constitution du comité ou de l'ajout de membres à celui-ci</li> <li>• Les efforts qui ont été déployés pour équilibrer la proportion; voici quelques exemples : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Établir des liens avec des organisations et des réseaux informels au sein des industries et des professions</li> </ul> </li> </ul>

<p>en cours de route</p>	<p>pour inviter explicitement les femmes à se joindre au comité dans le but d'améliorer l'équilibre entre les genres</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Faire la publicité de l'appel à grande échelle et communiquer de façon proactive avec les femmes afin de les inviter</li> <li>• Suréchantillonnage des femmes dans les efforts de recrutement</li> <li>• Défis relevés par le ou les chefs de projet pour équilibrer la proportion des genres, ainsi que les efforts déployés pour les surmonter</li> <li>• Le résultat de ces efforts (p. ex., le nombre de femmes ajoutées au comité et l'incidence connexe sur la proportion des genres)</li> </ul> <p><i>Exemple de réponse : Le comité technique pour cette NNC avait déjà été mis sur pied avec une proportion des genres de 13 % (femmes membres du comité en pourcentage du nombre total de membres). Compte tenu du déséquilibre, nous avons demandé aux membres du comité technique de nous faire des recommandations pour les collègues féminines qui pourraient se joindre au comité, ce qui a mené à deux membres possibles. On a communiqué avec ces deux personnes dans le but qu'elles se joignent au comité. Nous avons également communiqué avec des professionnelles de nos propres réseaux ainsi qu'avec des groupes de réseautage professionnel féminins pertinents pour l'industrie. Lorsque nous avons cherché des bénévoles, nous avons explicitement encouragé les femmes à poser leur candidature. Cela a mené à l'ajout de trois femmes au comité, ce qui a porté le ratio hommes-femmes à 40 %.</i></p>
<p>Proportion des genres du groupe de travail, s'il y a lieu, pour l'élaboration de la NNC</p>	<p>Indiquer la proportion des genres à l'aide de la formule suivante :</p> $\frac{\text{Nombre de femmes membres du groupe de travail}}{\text{total des membres du groupe de travail}} \times 100 = \% \text{ de femmes membres du groupe de travail}$ <p>Les données relatives au genre à l'appui de cet indicateur devraient être recueillies sur une base volontaire (c.-à-d. que les membres du comité devraient être invités à indiquer leur genre, mais ils ne sont pas obligés de le faire).</p>
<p>Efforts déployés pour encourager les femmes à se joindre au groupe de travail, s'il y a lieu, ainsi que les obstacles rencontrés en cours de route.</p>	<p>Voir l'exemple fourni pour les membres du comité technique.</p>
<p>Aperçu de la façon dont la norme tient compte</p>	<p>Cette section devrait comprendre les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Aperçu des efforts déployés pour tenir compte des questions de genre dans la norme. Par exemple :</li> </ul>

des questions de genre

- Comment les membres du comité ont-ils considéré les répercussions possibles des questions de genre dans la norme pendant le processus d'élaboration, ainsi que l'approche qu'ils ont adoptée pour ce faire.
- Les membres du comité ont-ils cherché l'expertise, les outils ou les ressources nécessaires pour élaborer une norme tenant compte des questions de genre? Dans la négative, quels ont été les obstacles (p. ex., s'ils ont reçu des liens vers une formation gratuite sur l'Analyse comparative entre les sexes plus [ACS+])?
- Le comité a-t-il examiné si le processus de la norme est suffisamment souple et adaptable pour tenir compte des différences physiologiques (p. ex., taille, force, stature, biologie) ou sociales entre les genres (p. ex., prévalence d'un genre ou d'un autre dans un secteur ou une profession donnés)?
- Liste des sections qui indiquent comment la norme tient compte des questions de genre (p. ex., langue ou considérations). Les éléments suivants devraient en faire partie :
  - Numéros et titres des articles qui tiennent compte des considérations liées aux questions de genre.
  - Un bref aperçu du libellé qui appuie la prise en compte des questions de genre.
- Si les questions de genre n'ont pas été incluses, veuillez expliquer pourquoi cette décision a été prise (par exemple, après avoir examiné les données ventilées selon le genre, il a été déterminé qu'il n'y avait pas de différences importantes entre les hommes et les femmes).

*Exemple de réponse : Au cours de la première réunion du groupe de travail, les membres ont été encouragés à tenir compte des questions de genre pendant l'élaboration de la norme. Le chef de projet a expliqué l'importance des questions de genre dans la norme, et les répercussions possibles sur les femmes lorsqu'on ne tient pas compte des genres. Le chef de projet a ensuite animé une période de questions et réponses sur le sujet et a fourni des outils (y compris des liens vers la formation sur l'analyse ACS+ et les lignes directrices de la CEE-ONU) dans la trousse d'orientation, et les membres ont été encouragés à les consulter. Lorsque la première ébauche de la norme a été préparée et examinée par les membres du groupe de travail, le chef de projet a demandé aux membres de formuler des commentaires dans chaque section sur la façon dont les différences entre les genres pourraient influencer sur l'utilisation de la norme. Dans deux cas, les membres du groupe de travail ont déterminé qu'il fallait tenir compte des questions de genre. Par conséquent, la terminologie suivante a été ajoutée (insérer la terminologie de la norme) dans la section n° (insérer les numéros de section). Dans tous les autres cas, le groupe de travail a convenu que les différences entre les genres n'auraient pas d'incidence sur l'utilisation de la norme telle qu'elle a été rédigée. Au cours de l'examen du comité technique, on a demandé aux membres d'examiner la norme en tenant compte des questions de genre. Pour appuyer cette discussion, les membres du comité ont reçu une copie de la Déclaration sur les normes et l'élaboration des normes tenant compte des questions de genre de la CEE-ONU, ainsi qu'une liste de questions à prendre en considération au moment de passer la norme en revue. Questions comprises :*

- |  |   |
|--|---|
|  | <ul style="list-style-type: none"><li>• <i>Quels obstacles les femmes pourraient-elles rencontrer lors de l'utilisation de cette norme? Comment ce problème a-t-il été résolu?</i></li><li>• <i>L'application de cette norme aura-t-elle une incidence différentielle sur différents groupes (comme les femmes)? Quelles mesures ont été mises en œuvre à ce chapitre, s'il y a lieu?</i></li></ul> |
|--|---|

*Les membres du comité technique n'ont pas de suggestions sur la façon d'améliorer la norme pour appuyer la prise en compte des questions de genre, mais ils ont fait des suggestions sur la façon de promouvoir la norme auprès des professionnelles. Elles seront suivies lors du stade de publication.*